



PRÉFÈTE DE LA LOIRE

**ARRÊTÉ N° 64/DDPP/14**  
**portant prescriptions complémentaires**

La préfète de la Loire  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les Titres 1er et 4 du Livre V du Code de l'Environnement relatif aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et notamment les articles R. 512-31 et R. 512-33 ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 février 1994 autorisant la SARL LES CARRIERES DE SAVY à renouveler et étendre l'exploitation d'une carrière de roches dures sur le territoire des communes de SAINT MEDARD EN FOREZ et CHAMBOEUF, lieu-dit "Savy" pour une superficie de 8 ha 22 a 18 ca et pour une durée de 20 ans ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 mars 1995 autorisant la SA LES CARRIERES DE SAVY, dont le siège social est situé lieu-dit "Savy" à CHAMBOEUF, à exploiter en lieu et place de la SARL LES CARRIERES DE SAVY, une carrière de roches dures sur le territoire des communes de SAINT MEDARD EN FOREZ et CHAMBOEUF, lieu-dit "Savy" ;

VU l'arrêté ministériel du 9 février 2004 relatif à la détermination des montants des garanties financières de remise en état des carrières ;

VU la demande présentée le 4 décembre 2013 par la SA LES CARRIERES DE SAVY sollicitant l'autorisation de prolonger la durée de l'autorisation susvisée, dans l'attente du dépôt et de l'instruction d'un dossier de demande de renouvellement complet et régulier ;

VU le rapport et les propositions de Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes en date du 6 décembre 2013 ;

VU l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites "Formation Carrières" en date du 9 janvier 2014;

VU les observations émises par l'exploitant sur le projet d'arrêté transmis ;

**CONSIDERANT** la volonté de l'exploitant de déposer prochainement le dossier de demande de renouvellement finalisé et son engagement à respecter les dispositions de l'arrêté d'autorisation du 21 février 1994 susvisé, il apparaît que la prolongation de durée de l'exploitation peut être accordée ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la LOIRE,

**ARRETE**

**Article 1**

La SA LES CARRIERES DE SAVY, dont le siège social est situé lieu-dit "Savy" à CHAMBOEUF, est autorisée à poursuivre l'exploitation d'une carrière de roches dures sur le territoire des communes de SAINT MEDARD EN FOREZ et CHAMBOEUF, lieu-dit "Savy", pour une durée d'un an à compter de l'échéance de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 21 février 1994.

**Article 2**

Les garanties financières doivent être maintenues jusqu'à l'échéance de la prolongation de l'autorisation d'exploiter définies à l'article 1er du présent arrêté.

### Article 3

Conformément aux dispositions de l'article L. 514-6 du Code de l'Environnement, la présente décision ne peut être déférée qu'au Tribunal Administratif de LYON. Le délai de recours est de deux mois pour le bénéficiaire et commence à courir du jour de la notification de la présente décision. Il est d'un an pour les tiers à compter de la publication ou de l'affichage de la présente décision.

### Article 4 :

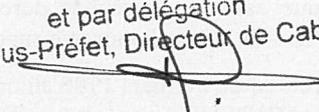
Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, Monsieur le Directeur Départemental de la Protection des Populations, Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement chargée de l'Inspection des Installations Classées et Madame et Monsieur les maires de SAINT MEDARD EN FOREZ ET CHAMBOEUF sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie restera déposée en mairie où tout intéressé aura le droit d'en prendre connaissance.

Un extrait sera affiché pendant une durée minimale d'un mois à la mairie, il sera dressé procès verbal de l'accomplissement de cette formalité.

Un avis sera inséré, par les soins du préfet, et aux frais de l'exploitant, dans deux journaux locaux ou régionaux, diffusés dans tout le département.

- 6 FEV. 2014

Fait à Saint-Étienne, le  
Pour la Préfète  
et par délégation  
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet



Patrick VIEILLESZAZES

#### **Copie adressée à :**

- Société CARRIERES DE SAVY

"Savy"

42330 CHAMBOEUF

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison

- Madame le maire de SAINT MEDARD EN FOREZ

- Monsieur le maire de CHAMBOEUF

- Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement – UT Loire - Inspection des installations classées

- Archives

- Chrono